



Charte de la diversité

La présente charte de la diversité¹ a été élaborée par un processus collaboratif au sein du personnel de l'asbl BX1 lancé en mai 2020, basé sur une analyse, des formations et des ateliers de rédaction menés par un consultant spécialisé en diversité. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de BX1 en sa séance du 23 juin 2022.

Considérant que le rejet de toute forme de discrimination est au cœur de la mission de service public de BX1 (Décret SMASPV du 4 février 2021, article 3.2.2-1 §1er),

Considérant l'article 21 de la convention du 23 décembre 2021 entre BX1 et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant l'article 38 du règlement de travail de BX1,

Considérant l'importance pour un média de service public bruxellois d'être représentatif de la diversité bruxelloise, autant dans son organisation à tous les niveaux et pour toute fonction, que dans les contenus proposés et les sujets abordés,

En accord avec les valeurs qu'elle défend, à savoir le rejet de toute forme de discrimination, l'esprit d'équipe, le professionnalisme, l'engagement et le respect de la diversité,

La présente charte de la diversité affirme :

La diversité définit BX1 comme elle définit les Bruxellois

Par cette charte, l'asbl BX1 s'engage à :

- Agir concrètement pour assurer un environnement de travail ouvert à chacune et chacun, où tout le monde peut s'épanouir dans le respect de la diversité des vécus ;

¹ Par la diversité nous entendons toute la palette des différences qui rendent chaque être humain unique, différences qui peuvent se combiner avec des origines, des expériences et des perspectives particulières à chacun-e. La diversité implique des facteurs évidents ou moins visibles tels que l'âge, le genre, l'apparence physique, l'identité ou l'orientation sexuelle, l'ethnicité, la nationalité, les convictions, la religion, les croyances...

- Affirmer, dans ses relations avec ses publics et ses partenaires et dans sa production ses valeurs et son rôle social de média de service public bruxellois ; la richesse de la diversité autant comme valeur sociale que professionnelle.
- Prendre en compte les processus d'altérisation dans toute leur complexité, que ce soit au quotidien ou dans les contenus diffusés.

BX1 s'engage dès à présent à

- Sensibiliser et former les dirigeant·e·s et managers impliqué·e·s dans le recrutement et la gestion d'équipes, puis progressivement l'ensemble du personnel, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Recruter des collaborateurs·trices compétent·e·s et motivé·e·s qui respectent ses valeurs. Protéger leur vie privée et n'accepter aucune forme de harcèlement ou de discrimination. Réfléchir en profondeur à la façon dont nos modes de recrutement peuvent créer des barrières à l'entrée pour certains profils. La diversité des vécus est valorisée comme une compétence.
- Offrir un environnement sûr dans lequel chacun·e peut s'exprimer librement et se sentir respectée·e.
- Défendre son engagement et le communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs·trices internes et externes ainsi que des partenaires, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.

Cette charte est un document vivant, elle ne peut rester une déclaration sans suite.

Cette charte est la première étape d'un processus qui vise à transformer l'organisation et sa culture d'entreprise en profondeur. Nous affirmons qu'il est prioritaire de prendre en compte le vécu des personnes directement concernées dans ce processus.

Cette charte pourra être révisée par BX1 pour l'adapter aux défis à venir et inscrire de nouveaux engagements en cohérence avec la philosophie du document initial.